



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E170024

VALABLE JUSQU'AU 23/01/2027

ÉDITÉ LE 05/12/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/09/2016

Forme juridique : SAS

Capital : 260 000 DEPUIS LE 08/05/2023

Raison sociale : GROUPE ELS

2 RUE SUCHET  
94700 MAISONS-ALFORTRegistre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CRETEIL

Téléphone : 09 71 08 00 27

Fax :

Portable : 07 61 30 62 56

Siret : 822 706 529 00028

Site Internet : <http://www.groupe-els.fr>

Code NACE : 4321A

E-mail : groupe.els.isolation@gmail.com

Numéro caisse de congés payés : 2144676

Responsabilité légale :

Assurance Responsabilité Travaux : BUSINESS OR (922 133 095) / ELLIA ELIE PRÉSIDENT

MMA IARD 146928663

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146928663

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Effectif moyen : 45

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	01/07/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	01/07/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	20/02/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	20/02/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	20/02/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	20/02/2024
o Isolation des combles perdus	20/02/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	20/02/2024

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1